

# AVIS

Réf. : RUR.18.530.AV-Nature  
Date d'approbation : 7/12/2018

## **Demande de dérogation émanant de Madame Marion de la KETHULLE et de Messieurs David et Laurent FABRI aux mesures de protection des espèces animales (chouette effraie et chauves-souris), et ce dans le cadre de travaux de transformation et de rénovation d'une ancienne ferme**

### DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	30/11/2018 (en copie avancée le 27/11/2018) – DNF/DNEV/SL/SLA/Sorties 2018 : 23676
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

<b>AVIS</b>
-------------

Réuni ce 7 décembre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 4 décembre 2018) le Pôle « Ruralité » Section « Nature » **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant respect des conditions de mise en œuvre fixées par le DNF.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. To the left of the main signature, there are small, faint handwritten initials that appear to be 'P.S.'.

Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »